



La rédaction de Landerneau

02 98 85 03 29 de 9h à 12h
 landerneau@letelegramme.fr
 32, quai du Léon (1er étage)
 @TLGLanderneau
 facebook.com/telegramme.landerneau

Ravito

Le rendez-vous
 hebdomadaire du cyclisme



Lesneven

09 69 36 05 29 n° lecteurs et abonnés (prix d'un appel local)

Les correspondants locaux

Florence Lino : florence.lino@orange.fr

Contactez-nous

Des cantines participent à un nouveau dispositif

Composé des collectivités du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes, le G4DEC a été retenu pour participer à un dispositif impliquant les cantines scolaires. Trois établissements de la CLCL y participent.



La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie des objectifs du G4DEC. Photo d'illustration Le Télégramme / François Destoc

● Le territoire du G4DEC, qui regroupe les communautés de communes du Pays d'Iroise, Pays des Abers, Lesneven-Côte des légendes et la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, accueille le dispositif « Plaisir à la cantine » pour la restauration scolaire des élèves de maternelle et primaire. Seize cantines se sont portées volontaires pour ce programme d'accompagnement financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). L'objectif est de réenchanter le temps du repas. En 2023, à l'échelle régionale, deux territoires ont été retenus pour bénéficier de ce programme : le G4DEC et Saint-

Briec Armor Agglomération.

C'est complet !

Seize cantines réparties sur le territoire du G4DEC sont entrées dans le dispositif, dont trois de Communauté Lesneven Côte des Légendes : Jacques-Prévert à Lesneven, Jean-Guillou à Plounéour-Brignogan-Plages et Jean-Monnet et Sainte-Anne à Ploudaniel. Il y en a cinq autres dans le Pays d'Iroise, cinq dans le Pays des Abers et trois dans le Pays de Landerneau-Daoulas. Les cantines vont approfondir, pendant un an, leurs connaissances sur l'équilibre alimentaire, l'éducation au goût,

le comportement alimentaire chez le jeune enfant, le menu végétarien, l'alimentation durable, la communication, etc. Elles vont, de fait, bénéficier de formations animées par des spécialistes : diététicien-nutritionniste, sociologue, expert du comportement alimentaire et chef cuisinier. Ces formations sont ouvertes à toute personne en lien avec la restauration scolaire des écoles. Virginie Penrec'h, diététicienne-nutritionniste, sera présente à chaque formation et accompagnera les cantines dans leur évolution. Un bilan sera réalisé en début d'année 2024.

LE FOLGOËT

Projet photovoltaïque : le collectif qui est contre veut mobiliser

● Le collectif SALEN (Sauvegarde à Lannuchen de l'eau et de la nature), qui regroupe des riverains opposés au projet photovoltaïque au Folgoët, veut engager une action de communication pour expliquer sa démarche. À cet effet, une randonnée découverte est programmée samedi 11 février, à 14 h, au départ du château d'eau à Lesneven.

Un parcours pédagogique

Ce rendez-vous est ouvert à tous et notamment aux habitants de Lesneven, Le Folgoët, Kernouës, Ploudaniel et Saint-Méen, des communes qui sont en partie alimentées en eau par le captage protégé, situé sur le site de Lannuchen. Le collectif projette de guider les participants sur un parcours pédagogique qui permettra

d'expliquer le cycle de l'eau, de découvrir la zone de captage de Lannuchen et de présenter la dimension du projet photovoltaïque. L'occasion, bien entendu, d'expliquer les raisons de leur opposition à cette réalisation.

À noter

Dans le cadre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie, mercredi 1er février, de 9 h à 12 h ; jeudi 16 février, de 14 h à 17 h ; lundi 20 février, de 9 h à 12 h et vendredi 3 mars, de 14 h à 17 h.



De gauche à droite : Jean-Baptiste Le Gat, François-Louis Le Roux, Denis Le Gat et François Lagadec, membres du collectif SALEN.

PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

La bonne dynamique des associations saluée par le maire

● Élus, membres des associations et nouveaux habitants se sont retrouvés, vendredi, à la salle Job Bihan-Poudec de Plounéour-Brignogan-Plages, pour assister aux vœux du maire, Pascal Goulaouic. La commune qui compte un peu plus de 1 900 habitants, a enregistré, en 2022, dix naissances, 38 décès, neuf mariages et cinq pacs. L'édile s'est réjoui de la bonne dynamique de la cinquantaine d'associations que compte la collectivité : « elles sont très actives, solidaires entre elles et nous permettent d'avoir une activité culturelle très importante ».

« Nous sommes très peu endettés »

Évoquant les années de crise sanitaire et l'actuelle crise énergétique et économique, l' élu a informé « que malgré la crise, nous avons décidé de maintenir les investissements de la commune. Nous sommes très peu endettés cela nous permet donc de le faire. Nous adapterons nos investissements aux nouvelles données environnementa-

les comme la consommation énergétique. D'après nos prévisions, nous aurons 70 000 € de charge d'électricité en plus par an ». Côté urbanisme, 55 permis de construire ont été accordés en 2022 (70 en 2021) et 115 déclarations préalables (123 en 2021). « Le PLUiH va changer la donne », a souligné le maire.

Un lotissement en projet

Un projet de lotissement de 17 lots devrait voir le jour. « Depuis de nombreuses années, notre commune met la priorité sur le respect de la nature. La sauvegarde de notre environnement est devenue notre objectif majeur. Nous vivons dans un environnement préservé et devons tout faire pour transmettre cela aux générations futures », a-t-il ajouté. En 2023, la municipalité va, entre autres, continuer l'enfouissement des réseaux et faire de la réserve foncière, mais également réhabiliter les locaux de l'Office de tourisme ainsi que réaliser des travaux sur le clocher de l'église Saint-Pierre ou la place de Sausheim.



Pascal Goulaouic, à droite, entouré d'une partie de son conseil municipal, a présenté ses vœux, vendredi dernier, aux élus, responsables associatifs et nouveaux habitants.

Et aussi

Enquête publique sur le parc photovoltaïque de Lannuchen : précision

Une erreur s'est glissée dans notre édition de lundi concernant l'article intitulé « Dans la CLCL, en 2023, une année de projets mesurés ». Concernant l'enquête publique sur le parc photovoltaïque de Lannuchen, au Folgoët, celle-ci se déroule du 1er février, à 9 h, au 3 mars à 17 h. Les observations doivent être exprimées entre ces deux dates. Il est notamment possible de le faire par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr.

Suivez
LE TÉLÉGRAMME
 sur Instagram